



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 47740

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de la famille et de l'enfance sur les comportements à risque de l'adolescence. Selon le Haut Comité de la santé publique, 85 % des adolescents se portent bien. Les autres souffrent de problèmes physiques, psychiques ou sociaux parfois difficiles à identifier. Ces jeunes ont besoin d'une prise en charge médicale ou médico-sociale afin de limiter les risques de déviances du comportement. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre afin d'aider ces adolescents à mener à bien l'apprentissage de l'autonomie.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a interrogé la ministre de la famille et de l'enfance sur les mesures susceptibles d'être prises en matière de soutien aux difficultés que rencontrent les adolescents. Ainsi, le thème de la Conférence de la famille 2004, choisi par le Premier ministre, a été celui de l'adolescence. Dans cet esprit, trois groupes de travail avaient été mis en place en 2003 sous l'égide du ministère délégué à la famille afin d'engager une véritable réflexion associant l'ensemble des acteurs de la politique familiale et visant à dégager des propositions concrètes. Sur la base de ces contributions, le Gouvernement a arrêté lors de la Conférence de la famille 2004 les orientations d'une véritable politique en faveur de l'adolescence qui s'articule autour de trois priorités : l'engagement des adolescents : l'un des enjeux de l'adolescence est de réussir le passage vers la citoyenneté et vers l'autonomie, en facilitant l'entrée des jeunes dans la vie civique et associative ainsi qu'en favorisant la découverte du monde du travail. Les mesures retenues en ce sens concernent l'ouverture de la vie associative aux mineurs, la mise en place de manifestations spécifiques lors de la remise de la carte électorale, la diffusion d'un passeport de l'engagement, et une plus grande facilité d'accès des adolescents à des travaux saisonniers lors des périodes non scolaires afin de faciliter leur premier contact avec le milieu du travail ; la santé : les adolescents doivent être conscients qu'il leur appartient de maintenir leur capital santé à un haut niveau avant d'aborder l'âge adulte. L'instauration d'un entretien médical personnalisé à l'âge de 12 ans, l'extension des Maisons des adolescents ou le renforcement de l'information par l'intermédiaire des services anonymes de téléphonie sur la prévention du suicide, les troubles des comportements alimentaires ou l'approche de la sexualité doivent permettre de favoriser des comportements plus responsables ; l'accès aux loisirs, à la culture et au sport : l'adolescent doit utiliser toutes les opportunités d'ouverture sur le monde tout en pratiquant ces activités dans un cadre familial. L'organisation chaque année d'un week-end de sport en famille et de la valorisation des compétences des jeunes en matière de connaissance de l'outil informatique via la création d'un label « Jeunes médiateurs Internet » illustrent cette orientation. Les mesures annoncées le 29 juin 2004 sont en cours de mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47740

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7488

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9799